

LE BUDGET DE 1999




*Bâtir aujourd'hui
pour un avenir meilleur*

Amélioration
des soins de santé
pour les Canadiens

février 1999

Canada



L'engagement : l'assurance-santé

« Nous avons déjà promis de consacrer davantage de ressources pour faire en sorte que tous les Canadiens continuent à recevoir des soins de qualité. Je vous réitère cette promesse [...] : c'est à ce secteur qu'ira notre prochain investissement majeur en tant que gouvernement. »

Le Premier ministre Jean Chrétien
Allocution lors du Dîner de la Confédération
le 26 octobre 1998


Le système public de soins de santé du Canada est la clé de la qualité de vie dont nous profitons.

D'abord et avant tout, le système d'assurance-santé donne aux Canadiens et aux Canadiennes accès à des soins de santé, quelle que soit leur situation financière. Tous les Canadiens se sentent rassurés en sachant qu'ils ont accès à des soins de haute qualité lorsqu'ils en ont besoin, et non dans la mesure où ils en ont les moyens.

Pour améliorer l'assurance-santé, les provinces et les territoires recevront du gouvernement fédéral 11,5 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années expressément pour les soins de santé.

Il s'agit là du plus important investissement ponctuel que le gouvernement fédéral ait jamais effectué.

Le gouvernement investira également 1,4 milliard de dollars environ dans l'amélioration des systèmes d'information, la recherche, les services de soins de santé aux Premières nations et aux Inuit, ainsi que dans la prévention et d'autres initiatives en matière de santé.



Investir dans l'assurance-santé : le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

« ... les décisions que nous annonçons aujourd'hui sont toutefois loin d'être une question de sous. Ces décisions procèdent d'un choix déterminant que les Canadiens ont fait sur le genre de société dans laquelle ils veulent vivre. »

Le ministre des Finances, Paul Martin
Le discours du budget
le 16 février 1999

Les 11,5 milliards de dollars supplémentaires seront transférés aux provinces par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).


Cet investissement aidera les provinces et les territoires à donner suite aux préoccupations urgentes des Canadiens au chapitre des soins de santé, notamment les listes d'attente, l'engorgement des salles d'urgence et les services de diagnostic.

Il contribuera également à bâtir un système de soins de santé plus solide, qui reflète l'évolution des besoins des Canadiens en matière de santé et qui repose sur un accès opportun à des soins de santé de haute qualité.

Toutefois, les provinces et les territoires pourront puiser dans ces crédits au cours des trois prochaines années à un rythme qui servira au mieux les besoins de leur système de soins de santé.

Au cours des cinq prochaines années, les provinces et territoires recevront les crédits supplémentaires suivants :

- 2 milliards de dollars en 1999-2000;
- 2 milliards en 2000-2001;

- 
- 2,5 milliards en 2001-2002;
 - 2,5 milliards en 2002-2003;
 - 2,5 milliards en 2003-2004.

Les fonds seront répartis de sorte que chaque province reçoive le même montant par habitant.

Lorsque le montant des crédits atteindra 2,5 milliards de dollars en 2001-2002, l'aide fédérale aux soins de santé aura atteint le niveau enregistré avant l'amorce des compressions, au milieu des années 1990.

Les soins de santé demeurent l'une des grandes priorités du gouvernement.

Investissements fédéraux stratégiques : information sur la santé, recherches et prévention

« Ce que nous devons viser, à mon avis, c'est un système dans le véritable sens du terme, qui assure les bons soins par le bon praticien au bon moment et au bon endroit, à un coût raisonnable. »

Le ministre de la Santé, Allan Rock
Discours devant
l'Association médicale canadienne
le 7 septembre 1998

Le présent budget prévoit l'octroi d'environ 1,4 milliard de dollars, d'ici la fin du présent exercice et au cours des trois exercices suivants, en vue de renforcer :

- la qualité et la disponibilité en temps opportun de l'information sur la santé;
- les recherches et l'innovation dans le domaine de la santé;
- les services de santé fournis aux Premières nations et aux Inuit;
- les programmes de prévention des problèmes de santé.



Investir dans les systèmes d'information sur la santé

Le présent budget prévoit consacrer 328 millions de dollars à l'amélioration des systèmes d'information sur la santé au Canada.

Ces systèmes sont importants à la fois pour les Canadiens et les spécialistes des soins de santé. Ces derniers ont besoin de la meilleure information possible pour offrir les meilleurs soins possibles à leurs patients.

Par ailleurs, plus les Canadiens s'intéressent à leur état de santé, plus leur besoin en information est grand. L'information peut les renseigner sur les dépenses du secteur et les résultats qui en sont tirés.

Les crédits seront investis notamment dans les mesures suivantes :


- création du Réseau national de surveillance de la santé, qui reliera par voie électronique des laboratoires et des agents de la santé publique de toutes les régions du Canada;
- création du Réseau canadien de la santé, qui donnera aux Canadiens le moyen d'accéder en direct, par téléphone ou par ordinateur, à des renseignements objectifs, fiables et à jour sur un éventail de questions en matière de santé;
- la production de meilleurs rapports sur la santé des Canadiens et le fonctionnement du système de santé.

Le gouvernement s'engage à faire participer les provinces, les spécialistes de la santé et les Canadiens concernés, comme le prévoit le l'entente-cadre sur l'union sociale.

Promouvoir la recherche et l'innovation en santé

Le présent budget affecte 550 millions de dollars de plus à la recherche et à l'innovation en santé.

La recherche est un élément clé d'un système de soins de santé de haute qualité.



Grâce à la recherche, nous pouvons maintenant prévenir de nombreuses maladies, allant de la polio à la tuberculose.

La recherche en santé continue d'évoluer en réunissant des scientifiques de diverses disciplines, notamment la santé, la recherche fondamentale, la recherche clinique, la prévention des soins de santé et l'étude des déterminants sociaux de la santé.

Retombées des investissements fédéraux en recherche

Le Dr Patrick Lee, de l'Université de Calgary, a fait une découverte qui pourrait avoir d'importantes répercussions pour le traitement du cancer. Dans des essais en laboratoire, il a injecté un virus relativement inoffensif dont les humains sont naturellement porteurs dans 25 types de cellules cancéreuses. Le virus en question a tué 20 des 25 types de cellules cancéreuses, y compris celles indiquant la présence d'un cancer du sein, du cerveau, de la prostate et du pancréas. On prévoit que les essais cliniques débiteront dans quelques mois pour confirmer l'efficacité de ce nouveau traitement du cancer.

Un groupe de travail national représentant la collectivité des chercheurs en santé a proposé une nouvelle approche pour la recherche : la création d'un nouvel organisme, les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS).

Les ICRS créeraient des réseaux virtuels réunissant d'éminents scientifiques de toutes les régions du Canada dans des domaines tels que le vieillissement, l'arthrite, la santé des femmes, le cancer et les maladies cardiaques.



Les ICRS auraient pour but :

- d'accélérer la découverte de remèdes et de méthodes de prévention de la maladie;
- de mettre au point un programme national intégré de recherche en santé;
- de favoriser la collaboration multidisciplinaire dans le domaine de la recherche en santé;
- de commercialiser à l'échelle internationale les nouveaux produits et services de santé.

Tandis que l'on met encore au point le projet des ICRS, le budget prévoit des crédits supplémentaires aux organismes fédéraux actuels qui appuient la recherche en santé, ainsi qu'aux hôpitaux et aux universités, pour les aider à bâtir des installations de recherche de renommée mondiale.

Le gouvernement versera en outre des crédits pour créer un fonds RESPI afin de trouver des solutions au défi que devra relever le personnel infirmier.

Services de santé pour les Premières nations

Le gouvernement fédéral prévoit 190 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour mieux répondre aux besoins des Premières nations et des Inuit.


Les fonds serviront à améliorer les soins de santé à domicile et les services communautaires, de même que d'autres services de soutien.

Mesures de prévention et autres initiatives en santé

Le présent budget consacre 287 millions de dollars pour améliorer la nutrition prénatale, la salubrité des aliments et le contrôle des substances toxiques, pour encourager l'innovation dans le domaine de la santé en milieu rural et dans les collectivités, et pour combattre le diabète.

Il prévoit :

- 75 millions de dollars pour le Programme canadien de nutrition prénatale afin d'aider les femmes en situation de grossesse à risque à donner naissance à des bébés en santé;

- 
- 65 millions de dollars à la modernisation et au renforcement du programme fédéral de la salubrité des aliments;
 - 42 millions de dollars pour améliorer la gestion et le contrôle des substances toxiques dans l'environnement, les aliments et l'eau potable;
 - 50 millions de dollars pour aider les provinces afin de continuer à étudier avec ces dernières des approches novatrices pour la prestation de soins de santé dans les collectivités et en milieu rural,
 - 55 millions de dollars pour combattre le diabète, dont l'incidence est particulièrement marquée chez les Autochtones, qui en sont trois fois plus souvent victimes que le reste de la population.

Faire fond sur les avantages du système public de soins de santé du Canada

Depuis sa mise en œuvre en 1968, le système d'assurance-santé est devenu un aspect important de notre identité nationale.

Il reflète les valeurs fondamentales de justice et d'égalité que partagent tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral s'engage à collaborer avec les provinces et les territoires au nom de tous les Canadiens, afin de préserver et de renforcer le système public de soins de santé du XXI^e siècle.

Supplément d'information sur le budget de 1999

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>

On peut également obtenir des exemplaires du présent dépliant ou des documents budgétaires en s'adressant au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

This publication is also available in English.